

Conflit ouvrier

Nous tenions beaucoup, et nous avons agi en conséquence, à l'étape du comité plénier sur le bill, à ce que la partie obligatoire de ce règlement s'applique uniquement aux salaires et non à certaines autres recommandations du rapport Gold visant la sécurité de l'emploi. Nous avons aussi estimé que les dispositions visant l'arbitrage inscrites dans d'autres mesures législatives auraient dû l'être dans le présent bill, puisqu'il faut se résigner à un bill de ce genre. Nous croyons très fermement qu'un bill qui se contente de légiférer sur tout et qui ne laisse aucune latitude pour apporter des rectifications, sauf celles qui sont acceptées par les deux parties ne fait pas honneur au Parlement.

Monsieur l'Orateur, nous regrettons que le comité plénier n'ait pas jugé bon d'accepter les amendements que nous avons proposés. Nous estimons donc que la Chambre devrait avoir la chance de revenir sur sa décision. Plus précisément, nous croyons que la Chambre devrait avoir la chance de mitiger l'élément de contrainte dans le cas des deux groupes, les débardeurs, les vérificateurs et les radoubeurs et que dans les deux cas, nous devrions examiner à nouveau la question de la nomination d'un conciliateur. Voilà pourquoi, nous avons l'intention de proposer à l'étape de la troisième lecture que le bill soit renvoyé au comité plénier pour lui permettre d'étudier les questions susmentionnées.

La procédure à employer en l'occurrence est de proposer le renvoi du bill en vue d'étudier à nouveau les dispositions précises sur lesquelles il faut revenir pour régler ces deux questions. Je le dis afin que l'on comprenne bien l'amendement que je vais lire dans un instant. L'amendement ne renvoie qu'aux numéros des articles, mais si l'on jette un coup d'œil au bill et à ces numéros, on se rendra compte que nous demandons de reconsidérer les deux propositions, savoir la restriction de l'aspect coercitif et les recommandations du juge Gold à propos des salaires et la nomination d'un arbitre dans les deux cas. Je propose donc, appuyé par le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin):

Qu'on ne lise pas maintenant le bill C-59 pour la troisième fois, mais qu'on le renvoie au comité plénier de la Chambre afin de remettre à l'étude les articles 5(3), 7, 8, 11(2), 13 et 14 du bill.

M. l'Orateur adjoint: Plaît-il à la Chambre d'adopter l'amendement?

Des voix: Non.

M. Les Benjamin (Regina-Lake Centre): Monsieur l'Orateur, il ne me faudra que quelques minutes pour demander à la Chambre et notamment à mes collègues les députés de Calgary-Centre (M. Andre), de Vancouver-Sud (M. Fraser) et de Dartmouth-Halifax-Est (M. Forrestall) d'envisager cet amendement de troisième lecture en fonction de leur argumentation et de leur opinion. Je dis d'emblée que notre amendement n'aura pas pour résultat de retarder l'adoption du bill. En fait, si la Chambre accepte l'amendement, cela signifie que nous nous reformerons pendant cinq ou dix minutes en comité plénier, que nous accepterons les amendements proposés à l'étape de l'étude en comité, quitte à procéder ensuite à la troisième lecture et à l'adoption d'un bill du genre que mon collègue de Vancouver-Sud et moi-même avons dit que

[M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre).]

nous devrions avoir, de façon à ne pas trancher au moyen d'une loi l'un des points les plus litigieux du différend qui a éclaté dans ces trois ports, savoir, la sécurité de l'emploi. Notre amendement ne visant à rien d'autre, nous demandons maintenant à la Chambre de reconsidérer ce que nous n'avons pas su accomplir en comité plénier.

Je répète que d'inclure dans une loi la partie du rapport Gold qui est fortement contestée ne peut que nous mener à de pires conflits aux trois ports dans les mois à venir. J'espère que je me trompe dans mes prévisions, mais nous savons par expérience que toutes les fois où la Chambre a légiféré ainsi pour régler des différends ouvriers ou que le règlement a été injuste, sans qu'une loi soit adoptée, les conflits ont redoublé.

Je suis d'accord avec le député de Calgary-Centre qu'au sujet des amendements, nous nommons un arbitre pour résoudre une partie des points en litige, mais d'après ce qu'on m'a dit et ce que j'ai lu, le seul véritable et grand sujet de discorde est la sécurité de l'emploi. Je crois que les deux parties au différend sont prêtes à accepter tout ou partie de la plupart des autres recommandations du juge Gold, mais la sécurité de l'emploi prend encore plus d'importance que les salaires. Je crois que les deux parties accepteront les propositions salariales contenues dans les recommandations du juge Gold.

Le fait que la Chambre accepte cet amendement ne signifie pas que la mesure législative sera retardée. Nous pourrions quand même être sortis d'ici à 10 heures. Si nous acceptons l'amendement proposé en comité plénier, le Parlement pourrait adopter une loi concernant le retour au travail, loi au sujet de laquelle le député de Vancouver-Sud, le député de Calgary-Centre et le député de Dartmouth-Halifax-Est ont exprimé des craintes tout comme, je crois, le député de Bellechasse (M. Lambert).

• (2120)

Le point que j'ai soulevé est le plus litigieux. Il pourrait nous causer des ennuis beaucoup plus graves dans les mois à venir. Oublions la question de la sécurité de l'emploi prévue dans la mesure législative et confions-la à un arbitre dont la décision liera les parties tout comme la décision de l'arbitre, dans le cas de Vancouver. Je reconnais qu'il ne s'agit ici que d'un aspect, mais c'est le problème principal et celui-là même qui a provoqué cette grève dans les trois ports. Il n'est certainement pas déraisonnable de confier cette affaire à un arbitre au lieu de légiférer ici, au Parlement, ce genre de règlement.

L'hon. Robert L. Stanfield (leader de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'aimerais signaler que j'ai du mal à croire que le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles) et le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) sont sérieux en présentant une motion semblable alors que le comité vient juste de terminer son étude. Je dois dire qu'il m'est difficile de prendre une telle motion au sérieux.

Je tiens seulement à ajouter ceci. J'ai remarqué certaines choses dans le cas de ce genre de bill. Mes amis néo-démocrates votent d'habitude en faveur du bill à l'étape de la deuxième lecture. Ils proposent ensuite certains amendements qui sont rejetés au comité et ils se prononcent alors contre le bill en troisième lecture, menaçant ainsi la chèvre et le chou.